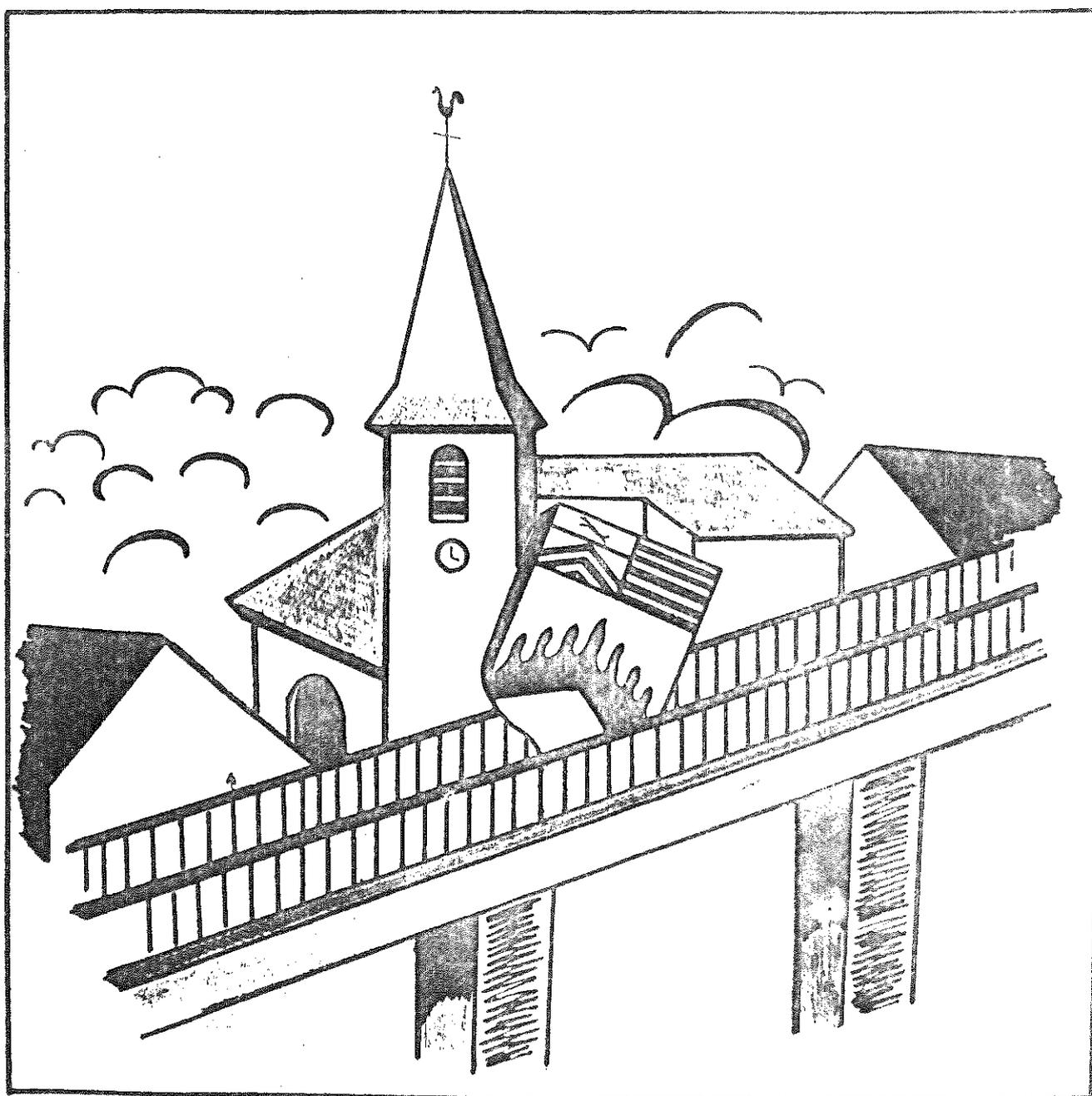


ᄒᄒᄒ ᄒ'ᄒᄒᄒᄒ ᄒᄒᄒ ᄒᄒᄒᄒᄒᄒᄒᄒ



- S O M M A I R E -

-

- 1) LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE
- 2) A L'ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DU CONSEIL
- 3) FONTENOY INFOS
- 4) SOUVENIR...
- 5) IMPOTS LOCAUX :
La Hausse (exemple vu dans la presse)
- 6) EN BREF

-

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

Nous arrivons bientôt à la fin de l'année, par ce bulletin, nous essayons de faire le bilan de ce qui s'est passé et ce qui a été réalisé en 1987, tout au moins pour l'essentiel.

En ce qui me concerne, je voudrais vous parler de ce qui a été fait à l'initiative de la Commission de l'Environnement, une des Commission de la Charte du Toulousain dont la Commune de FONTENOY fait partie comme vous le savez : La journée Propre et Fleurie.

Cette journée a eu lieu au mois de juin et faisant partie du jury, j'ai visité l'ensemble des communes du Toulousain. Nous avons constaté qu'un gros effort avait été fait pour rendre nos villages plus gais, plus propres, plus accueillants. Les habitants ayant bien répondu à l'appel qui leur avait été lancé.

Ce fût une réussite.

FONTENOY a bien tenu sa place car tous les habitants ou presque ont approprié le devant de leur habitation, d'autres ont fait plus en prenant en charge une partie du domaine public...

L'entrée du village, la place de la Gare et nous avons aussi remarqué l'effort de quelques personnes pour fleurir leurs maisons. A tous un GRAND MERCI.

Le Conseil Municipal est toujours soucieux de maintenir en bon état les rues, places et trottoirs de la Commune ; c'est son rôle. Il fait nettoyer aussi ce qui est au droit des immeubles communaux mais au droit des maisons d'habitations, c'est le rôle de l'habitant.

L'environnement est un élément important qui rend la vie plus agréable à condition d'être mis en valeur. La journée propre et fleurie doit être l'exemple de tous les jours de l'année et tel est son but.

Nous entrons dans la période des vœux, je vous offre les miens en vous souhaitant une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé pour 1988.

A L'ORDRE DU JOUR....

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

- SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 1986
 - . Exploitation des coupes affouagères 12 & 13.
 - . Désignation des entreprises de façonnage et de débardage.
- SEANCE DU 2 DECEMBRE 1986
 - . Convention Syndicat Intercommunal Roulain de FONTENOY - AINGERAY et SEXEV.
- SEANCE DU 12 DECEMBRE 1986
 - . Vente groupée des grumes 1987
 - . Indemnité de relevé des compteurs d'eau
 - . Salaire du préposé à la station de pompage des eaux
 - . Subventions 1987
 - . Nettoyage du Chemin du Tournant
 - . Travaux de refecton de la couverture du bâtiment Mairie-Ecole
 - . Travaux d'assainissement du Chemin de Villey St Etienne
 - . Extension de l'éclairage public du CD 80
- SEANCE DU 27 DECEMBRE 1986
 - . Crédits complémentaires
 - . Subvention du Bureau d'Aide Sociale
 - . Adhésion de la Commune de Villey le Sec à l'entente Intercommunale pour la collecte des ordures ménagères
- SEANCE DU 27 FEVRIER 1987
 - . Subvention pour travaux d'assainissement
 - . Travaux en forêt 1987
 - . Résiliation du Bail du Droit de Chasse du 7/06/1981
 - . Fixation du prix du m3 d'eau
 - . Accord de subventions
 - . Refecton de la toiture de la station de pompage
 - . Révision du schéma de secteur
- SEANCE du 27 MARS 1987
 - . Création d'une régie de recette pour la perception des redevances du permis dans l'étang communal
 - . Prix des cartes de pêche
 - . Charte Intercommunale
- SEANCE du 15 MAI 1987
 - . Aide technique à la gestion communale
 - . Constitution de la commission de la liste électorale prud'homale

- SEANCE DU 26 JUIN 1987
 - . Crédits pour le service de l'assainissement

- SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1987
 - . Transport du bois de chauffage façonné lors de l'exploitation des coupes 1987
 - . Vente du bois de chauffage

- SEANCE DU 6 OCTOBRE 1987
 - . Réajustement du prix du m³ d'eau
 - . Bouilleurs de crus

- SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1987
 - . Règlement de sinistres
 - . Subvention du Centre Communal d'Action Sociale de FOUTER
 - . Indemnité de préparation des documents budgétaires
 - . Indemnités de Conseils

-

- FONTENAY INFOS -

NAISSANCES :

- GERARD Angélique 1e 13.04.1987
- MANTE Kévine 1e 17.07.1987
- ROUCHON Jérémie 1e 27.08.1987

MARIAGES :

- ROUCHON Alain et DUPRAZ Françoise 1e 24.01.1987
- GERARD Tony et JOUANNEAU Marielle 1e 31.01.1987
- DIEUDONNE Philippe et ROUCHON Véronique 1e 01.03.1987

DECES :

- Monsieur JAILLON Pierre 1e 10.11.1987
- Monsieur PERRIOL Ernest 1e 01.11.1987

Des nouvelles familles venues s'installer à FONTENAY
contribuent, cette année encore, à redonner de la jeunesse
à notre Commune :

Bienvenue donc à :

- Mr et Mme BEMER Marc - Rue du Monument
- Mr et Mme CUSIN Benoît - Rue de la Loi
- Mr et Mme FRUSTIN et leur Fils - 11, rue du Muguet
- Mr et Mme PHILIPPE Eric - 30, rue du Monument Prolongée
- Mr et Mme WEINLAND Philippe - Rue du Monument

-

SOUVENIR...

Au moment où en cette veille de 11 Novembre, Pierre JAILLON nous quittait, quelle plus pieuse pensée lui adresser que ce poème de son fils DENIS,

T E R R E

Qu'est-ce que notre terre humain
C'est toi mon beau corps éphémère
Terre cultivée par tes mains
Poussière, moisissure, père.

Où, le beau passé est dissous
Misère, victoire, épopée,
Hommes, bêtes, sang, feu, courroux,
Tout est grain, tout est labouré.

Reconnais dans cette brûlure
Ta vie, ta personnalité,
Ta puissance, ta moisissure;
Enfant des pays écoutez.

Tu es bien heureux à cette heure
Use de ta concupiscence
Réfléchis, écoutes ton cœur
Battre dans un trop court silence.

Ame et corps cueillent ciel et terre
Tout n'est qu'immense tourbillon
Joies, pleurs, courage, sueur, mort !
Et passent les souvenirs longs.

Travailles homme, la tombe est chère
Après avoir laissé ton souffle
Tu nourris de ton corps la terre
Sur toi bel humain une touffe.

Lire des pages colorées
Et ne point retenir l'idée,
Mieux vaut lire pages passées
Et comprendre toute lignée.

Denis JAILLON

Impôts locaux : la hausse

Les impôts locaux ne cessent d'augmenter. Ce prélèvement, parfois lourd pour les contribuables, est un problème épineux pour les maires qui ont tenu leur congrès

Anna Mazauric

« Les citoyens demandent toujours plus de services », explique Marc Becam, maire de Quimper, responsable de la fiscalité locale pour l'association des maires de France. « Il faut expliquer ce qui leur en coûtera. La piscine de ma ville est complètement saturée et mes concitoyens en réclament une seconde. Le prix serait de 7 millions de francs. La hausse de la part communale dans les impôts locaux atteindrait donc 1,5 %. Aux électeurs de choisir : il faut le leur expliquer. »

A Chartres, le maire, Georges Le-moine, organise des consultations sur les impôts locaux. Une nouvelle manière de discuter publiquement des finances locales.

Mais discussion ou pas, cette question reste un véritable casse-tête. En effet, le montant des différents impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, ainsi que la taxe professionnelle) est décidé à différents niveaux. Tous les ans, dans la loi de finances, le Parlement fixe la base d'imposition en fonction de la valeur locative ou foncière, des appartements, des maisons ou des terrains. Depuis 1976, le Parlement actualise ces bases. Elles augmentent régulière-

ment et augmenteront encore pendant plusieurs années.

Les régions, les départements et les communes fixent ensuite, chacun de leur côté, le taux d'imposition. La multiplication de la base par ces taux définit le montant de la feuille d'impôt que nous recevons. Depuis 1982, « la décentralisation a compliqué les choses, souligne Marc Becam. Le transfert de compétences ne s'est pas accompagné d'une décentralisation des moyens financiers ». Résultat, même si les communes réduisent leurs investissements elles sont obligées d'augmenter le taux du prélèvement pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

« En général, les électeurs ne comprennent pas la différence entre impôt local et impôt communal. Ils ne voient pas d'où vient la hausse et l'attribuent seulement au maire », regrette amèrement Roger Hattabe, maire de Marennes-Oléron (4 500 habitants). « Depuis sept ans je réduis mon taux d'imposition, continue-t-il. Mais cela compte peu parce que le Parlement a, d'une part, considérablement augmenté les bases d'imposition et, d'autre part, parce que les prélèvements dé-

partementaux et régionaux sont beaucoup plus importants. » (Voir graphique.)

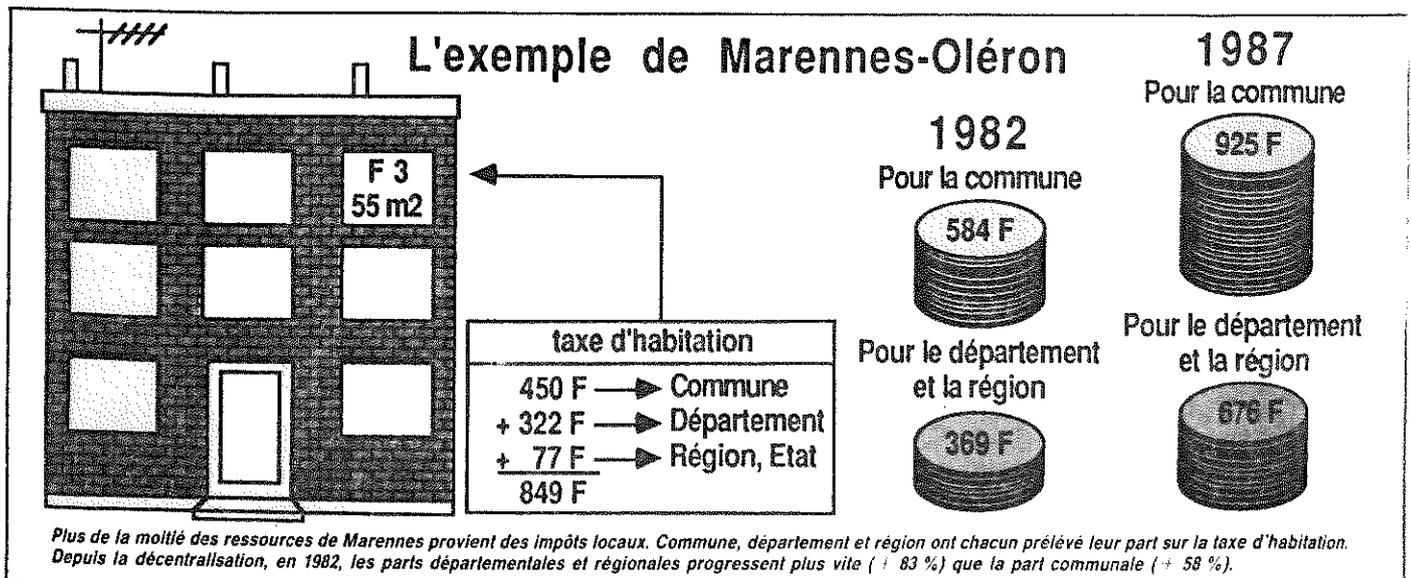
L'effort de la municipalité de Marennes-Oléron pour ralentir la hausse de la taxe d'habitation n'est pas le cas général. Le maire de Marennes poursuit cette politique parce qu'il a réussi à implanter une cinquantaine de petites et moyennes entreprises sur le sol de sa commune ; l'augmentation de la taxe professionnelle vient ainsi compenser la baisse relative du prélèvement sur l'habitant.

Des situations très diverses

Mais les difficultés économiques provoquent souvent la situation inverse. Quand les entreprises ferment ou sont inexistantes, les ressources des communes diminuent et le poids de l'aide sociale aux familles augmente. Les municipalités reportent alors ce manque à gagner sur la taxe d'habitation. Autrement dit : plus une région est en difficulté, plus l'habitant paie. A fortiori si cette ville avait auparavant un bon niveau de vie et dispose de nombreux services dont le fonctionnement coûte cher. En revanche, si vous habitez une ville riche, le prélèvement est plus léger.

L'impôt local accentue ainsi les différences entre les communes et les régions. Quoi de commun entre une grande ville et un village ? Dans une commune de 500 habitants, le revenu de la taxe professionnelle sera insignifiant et celui de la taxe d'habitation assez faible si les logements sont anciens. Par contre, la taxe foncière sur les terrains bâtis et surtout non bâtis sera insupportable.

Les situations des 36 000 communes de France varient aussi selon la politique du maire, même s'il dispose d'une marge de manœuvre étroite. Tout dépend, résume Marc Becam « s'il gère sa commune en bon père de La Fontaine ou s'il l'équipe au maximum ». ■



Les taux dans les départements

		Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Taxe d'habitation	1986	5,34	7,56	6,04	6,20
	1987	5,61	7,56	5,71	6,20
Taxe sur le foncier bâti	1986	5,92	14,39	6,01	7,86
	1987	6,22	14,39	6,01	7,86
Taxe sur le foncier non bâti	1986	10,47	24,13	22,96	16,82
	1987	10,99	24,13	22,96	16,82
Taxe professionnelle	1986	5,72	6,18	5,10	5,66
	1987	6,01	6,18	5,10	5,66

L'impôt foncier est très diversement distribué dans les quatre départements. (Source INSEE - Annuaire 87)

Le produit des quatre impôts

	1983	1984	1985	1986	1987
communes	1 990 MF	2 465 MF	2 917 MF	3 131 MF	3 030 MF
départements	1 409 MF	1 507 MF	1 642 MF	1 742 MF	1 696 MF
dont 57	668	663	716	754	718
54	409	461	498	521	520
88	200	228	254	281	274
55	132	155	172	186	183
région lorr.	100 MF	139 MF	163 MF	177 MF	196 MF
Total Lorraine	3 499 MF	4 111 MF	4 722 MF	5 050 MF	4 922 MF
évolution / an		+ 17%	+ 15%	+ 7%	-2,5%

(En millions de francs, source CIRP-Lorraine)

Le produit des quatre impôts locaux (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) a augmenté de 39 % depuis 1983. Les communes seules ont fait progresser leur pression fiscale de 52 %. Le impôts régionaux ont doublé. Les départements restent les plus sages : + 20 % depuis 83. La baisse de 2,5 % du total 87 s'explique par une baisse des bases de la taxe professionnelle de 16 %, décidée par le Parlement. Le manque à gagner des collectivités sera compensé par l'Etat.

EN BREF...

- Le nettoyage du talus (coté parc) du Chemin du Tournant a été effectué par quelques volontaires qui ont bénéficié du bois.

- Extension de l'éclairage public du CD 20 et du Chemin de la Chipette

- Plantation d'arbres au nouveau cimetière.

- Nivellement et revêtement d'un on fait superficiel du Chemin du Tournant, travaux subventionnés pour un montant de 59 000F.

-